

A PROPOS DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



Une formation adéquate pour une expérience enrichissante:
C'est ce que vous propose le GROUPE ETCH en vous permettant de mener parallèlement des études et la vis professionnelle.

Car le contrat de professionnalisation est aujourd'hui la voie la plus aisée pour rentrer sur le marché de l'emploi, en étant à la fois polyvalent sur les plans théoriques et pratique.



> Principe

- Le jeune est 2 jours dans le centre de formation et 3 jours en entreprise. Pour les BTS, 1100 heures de formation doivent être suivies conformément à ce qui a été prévu par l'éducation nationale.
- Pour les DEESMA, DEESTH, 550 heures de formation sont prévues. Dans tous les cas, le centre de formation assure un suivi pédagogique, et le responsable de la section est en relation régulière avec le tuteur d'entreprise.

> Avantages

- Le salarié perçoit une rémunération comprise en 55 et 80% du SMIC suivant son âge et de leurs diplômes. Contrat de travail spécifique à durée déterminée sans prime de fin de contrat à verser.
- Loi de finance 2009: Aide exceptionnelle à l'embauche pour les entreprises de moins de 10 salariés - **exonération des charges patronales jusqu'en Décembre 2009..**
- Réduction Fillon sur les bas salaires.
- **Le coût de la formation du salarié est entièrement pris en charge par l'OPCA de l'entreprise.**
- Les salariés relevant de ce type de contrats ne sont pas pris en compte dans le calcul des effectifs pour les seuils sociaux (sauf sécurité et accident de travail survenu en entreprise).
- Prime à l'emploi de 1000 euros.
- Pas de prime de fin de contrat à verser.

> Rémunération minimale

AGE	Bac général	Bac Pro ou
moins de 21 ans	55 % du SMIC	65 % du SMIC
de 21 à 25 ans	70 % du SMIC	80 % du SMIC

> Durée du contrat

De 6 mois minimum à 24 mois maximum lorsque la nature des qualifications visées l'exige.

> Alternance

Pour toutes nos formations il y a 2 jours de formation et 3 en entreprise par semaine.

> Le centre de formation vous aide dans vos démarches

- Entretien individuel pour vous aider dans votre recherche d'entreprise: Définition des objectifs, aide à la rédaction de CV, de la lettre de motivation.
- Proposition d'entreprises, préparation aux entretiens.
- Montage du contrat et de ses annexes.